

REGLEMENT INTERIEUR

LES HORAIRES

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Matin : 8h30 à 11h45

Après-midi : 13h30 à 16h30

L'heure d'arrivée à l'école doit se faire entre **8h20 et 8h30**.

Pour le bon déroulement de la classe, par respect pour l'enseignante et les autres élèves, les enfants doivent arriver à l'heure à l'école.

Seuls les parents de maternelle sont autorisés à accompagner leurs enfants en classe le matin.

Aux heures de sortie, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous vous demandons formellement de ne pas rentrer sur la cour et d'attendre les élèves à l'emplacement qui vous est réservé.

HORAIRES DE GARDERIE ET D'ETUDES

Garderie du matin : **7h20 à 8h20**

Les élèves sont accueillis dans le préau couvert par une ASEM.

La Garderie et les Etudes du soir : **16h30 à 18h00 (précises)**

En cas de retards répétés, nous vous demanderions d'envisager un autre mode de garde.

Garderie : PS – MS – GS

Les élèves de maternelle sont accueillis par l'ASEM de Petite Section.

Etude : CP au CM2

En fonction de leur niveau de classe, les élèves seront accueillis les Lundi, Mardi et Jeudi par 2 ASEM.

De 17h30 à 18h00 les élèves de CP rejoignent la garderie des maternelles.

Le Vendredi : les élèves de CP sont accueillis à la garderie des maternelles.

IMPORTANT

***Ce sont des études surveillées et non des études dirigées
Il vous appartient de faire des vérifications à la maison.***

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner sur l'emplacement de bus, sur l'emplacement réservé aux handicapés et devant l'entrée du parking du personnel de l'école.

CAHIER DE CORRESPONDANCE

Tous les élèves ont un cahier de correspondance. Pour les informations générales ou les dates importantes, **seuls les aînés reçoivent une circulaire.**

Ce cahier doit toujours être retourné à l'école dès le lendemain et signé par vos soins.

La signature nous assure que vous avez vu et lu la circulaire.

MERCI DE RESPECTER LES DATES DE DELAI POUR LE RETOUR DES COUPONS-REponses.

Lors d'un changement administratif (changement d'adresse, de téléphone, etc...) le signaler immédiatement par écrit.

Si vous désirez prendre un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant ou Madame Cerruti, faites-le par le biais de ce cahier de correspondance.

Pour des informations plus confidentielles, n'hésitez pas à écrire et mettre sous enveloppe cachetée.

Pour des demandes de renseignements, sachez que les enseignants et Madame Cerruti sont toujours disponibles au portail le soir de 16h30 à 16h40.

ABSENCE

Toute absence de votre enfant doit impérativement être signalée dans les plus brefs délais par téléphone au 02.47.42.20.13. Surtout, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur qui est consulté régulièrement dans la journée.

Monsieur Bruno Chauveau assure le secrétariat tous les jours de 10h30 à 11h30 et de 14h00 à 19h00.

En élémentaire, toute absence doit être justifiée par le biais du cahier de correspondance.

Légalement, vous êtes tenus de respecter le calendrier scolaire de l'école.

SANTE

L'école ne peut pas accepter un enfant fiévreux ou contagieux (ex : conjonctivite virale), ceci pour le respect de votre enfant, des autres élèves ainsi que des adultes qui travaillent à l'école.

Les médicaments relatifs à des traitements ponctuels ne sont pas autorisés à l'école. Les enseignants et le personnel ne peuvent engager leur responsabilité en acceptant de les administrer.

Pour les maladies de longue durée et faisant intervenir un protocole sous couvert des autorités médicales :

Demander le formulaire du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à l'enseignant de votre enfant.

RESTAURATION

La restauration scolaire est un service. Nous demandons aux élèves d'avoir un comportement correct pendant ce temps de repas.

Le règlement de cantine en vigueur dans l'école doit être respecté chaque jour.

DIVERS

Afin d'éviter les vols ainsi que tout problème entre les enfants, il est formellement interdit d'apporter à l'école argent, objets de valeur, téléphone portable ...

Le chewing-gum est strictement interdit à l'école.

SECURITE

La cour des maternelles est interdite pendant les sorties, les réunions diverses et après les rencontres de catéchèse.

Soyez vigilants lors de la sortie, l'école n'est plus responsable, dès que votre enfant est pris en charge par un adulte (les abords de l'école ne sont pas des espaces de jeux.)

REGLES DE VIE

Vivre ensemble, c'est facile avec quelques mots magiques : bonjour, s'il vous plaît, merci, pardon, au-revoir... Toute agression verbale ou physique envers un camarade sera sanctionnée : punition, convocation des parents, avertissement, retenue, renvoi.

Vivre ensemble, c'est aussi respecter le matériel. Toute dégradation de matériel sera aussi sanctionnée.

Vivre ensemble, c'est aussi respecter la propreté des lieux (classes, cours, cantine, préau, toilettes...)

Vivre ensemble, c'est enfin respecter toutes les personnes adultes qui interviennent dans l'établissement.

SANCTIONS (pour les élèves de primaire)

Les manquements à la discipline et au travail entraînent des sanctions :

- 1 - Devoir supplémentaire à faire signer par les parents,
- 2 - Convocation de l'élève dans le bureau de la directrice,
- 3 - Retenue le mercredi matin ou le soir après la classe.
- 4 - Convocation de l'élève et ses parents dans le bureau de la directrice

Dans les cas les plus graves :

- 1- Conseil de discipline - exclusion temporaire ou définitive.
- 2- Non-réinscription l'année suivante.

Vous nous confiez votre enfant, c'est dans la confiance que nous travaillerons ensemble.

Merci à tous, enfants et adultes, de bien respecter ce règlement.

Cordialement

L'équipe éducative

« Chacun est seul responsable de tous... »

Antoine de SAINT EXUPERY